

A titre indicatif pour 2017/2018

## 1 / Contributions des familles

La contribution au fonctionnement couvre les activités spécifiques, les travaux d'entretien, les investissements et les achats de matériel. Elle comporte :

### ▪ Contribution fixe

- a) Élèves du Lycée d'Enseignement Général et Technologique : **630 € par an et lycéen.**
- b) Bac + 1 : Prépa concours soins infirmiers : **480 € par an et étudiant.**
- c) Bac + 2 : BTS tertiaires AM - CGO - MUC : **800 € par an et étudiant.**

Une réduction de 30% sur la scolarité de base **du lycée d'enseignement général et technologique** est accordée à l'ensemble des personnels de l'Enseignement Catholique. (Joindre un certificat de travail valable pour 2015/2016).

Pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'Enseignement Catholique de Savoie une réduction de 30% maxi sera accordée par enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant (dès réception joindre les certificats de scolarité 2015/2016).

### ▪ Contribution diocésaine

La cotisation diocésaine présente un caractère obligatoire pour toute personne inscrite dans l'enseignement catholique, pour son organisation diocésaine et nationale : **56.50 € par an et par élève.**

## 2/ Contribution volontaire de solidarité (pour le lycée d'enseignement général et technologique)

La contribution de solidarité permet, en complément de la contribution des familles, d'effectuer des travaux d'investissement nécessaires à l'accueil des élèves.

Pour déterminer votre participation, prenez votre dernier avis d'imposition et divisez le Revenu Net Imposable par le nombre de personnes à charge (parents + enfants). En fonction du résultat de votre calcul et de vos réelles possibilités entourez la catégorie à laquelle vous souhaitez adhérer.

**Nous vous demandons d'être vigilant lorsque vous faites votre choix. Prenez bien en compte les éléments qui vous sont donnés pour le calcul. En cas de doute n'hésitez pas à contacter directement le service comptabilité.**

**Dès l'édition de la facture avec les éléments donnés, il ne sera plus possible de revenir en arrière sur simple appel téléphonique ou courrier, sauf si vous fournissez tous les justificatifs prouvant votre changement de situation (avis d'imposition, fiches de paie, attestation de chômage, etc.....) pour qu'une correction soit éventuellement réalisée.**

Catégories (en €)	Contribution annuelle	Catégories (en €)	Contribution annuelle
A : inférieur à 1 600	0.00 €	E : De 6 601 à 6 800	224.50 €
B : De 1 601 à 3 000	45.00 €	F : De 6 801 à 9 000	287.00 €
C : De 3 001 à 4 500	91.00 €	G : De 9 001 à 11 000	444.50 €
D : De 4 501 à 6 600	155.00 €	H : Supérieur à 11 000	685.50 €

## 3 / Cotisation APEL : 21 € par an et par famille (facultatif)

L'Association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont l'abonnement à la revue « Famille et Education », gratuit pour les adhérents.

Dans le cadre d'un partenariat pour la bourse aux livres, chaque famille ayant adhéré à l'APEL, recevra début octobre, sur demande, un bon de réduction de 10 % sur le rayon papeterie de la librairie Decitre (valable jusqu'en décembre de la même année).

#### **4 / Adhésion sportive : 5 € par an et par élève (facultatif)**

Adhésion qui permet de soutenir le sport à St Ambroise par le financement des activités et l'achat de matériel de l'association sportive du lycée.

#### **5 / Inscription au baccalauréat**

Pour les terminales, l'inscription au baccalauréat est de 6 € (environ) : elle apparaîtra sur la facture de janvier.

#### **6 / Activités pédagogiques diverses : 10 € par an et par élève**

Tout au long de l'année scolaire, les élèves participent à diverses activités pédagogiques payantes, organisées par les enseignants. Afin de limiter les manipulations de petites sommes d'argent, la somme forfaitaire de 10 Euros par élève sera facturée au 1er trimestre (pour les activités dont le coût est inférieur à 5 euros). Celles supérieures à 5 euros feront l'objet d'une demande de règlement complémentaire.

#### **7 / Restauration**

Prix de base des repas pour les demi-pensionnaires : Complet 5.60 Euros ou Allégé 4.60 Euros

Prix de base des repas pour les externes : Complet 5.90 Euros ou Allégé 4.90 Euros

Prix des repas pour les internes : 4,60 Euros

#### **8 / Casiers élèves : 30 € par an de caution et par casier**

Les élèves peuvent demander à avoir un casier, qu'ils peuvent aussi partager avec un autre camarade. Un chèque de caution non encaissé de 30€ est demandé.

Ne pouvant malheureusement pas attribuer un casier à tous les élèves, les premiers arrivés seront les premiers servis en respectant l'ordre de priorité suivant : les internes, ensuite les demi-pensionnaires et pour finir les externes.

En fin d'année, l'élève rapporte la clé à l'économat qui se chargera de lui rendre le chèque de caution.

L'établissement se réserve le droit d'ouvrir les casiers en cas de problème. Mais l'établissement ne saurait être tenu pour responsable des objets entreposés en cas de vol ou dégradation.

#### **9 / Modalités financières : (merci de lire la note se rapportant à la mise en place des prélèvements et règlement par carte bancaire)**

Vous avez trois possibilités :

1 - Règlement par chèque ou espèces à effectuer à réception de la facture trimestrielle ou au plus tard dans le mois qui suit

2 - Règlement par prélèvement automatique le 10 de chaque mois à réception de la facture annuelle : sur 9 mois pour les lycéens (octobre à juin)

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Tout changement concernant les prélèvements doit être signalé avant le 20 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés à la famille concernée.

3- Règlement par carte bancaire, en vous connectant sur le site du Lycée St Ambroise, onglet ECOLEDIRECTE, dès que vous aurez votre code d'accès. Ce nouveau moyen de paiement a été choisi pour vous permettre de régler vos factures de scolarité mais aussi d'approvisionner la carte de cantine de votre enfant.

**N.B** - Pour les familles se trouvant en difficultés momentanées ou durables, le lycée Saint-Ambroise est prêt à examiner avec elles les possibilités d'arrangement ou de réduction. Pour cela merci de prendre contact avec le Directeur.

**Les impayés** : L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

**Tous les remboursements que le lycée pourrait être amené à vous faire en cours d'année scolaire se feront par virement, merci de joindre obligatoirement un RIB de votre compte bancaire.**